Nations Unies S/2014/709



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 2156 (2014) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de continuer à l'informer de l'état d'avancement de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe), signé le 20 juin 2011. Le présent rapport fait le point de la situation à Abyei et des opérations menées par la FISNUA depuis mon précédent rapport du 23 juillet 2014 (S/2014/518). En outre, il rend compte des progrès réalisés dans l'accomplissement des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et recommande au Conseil d'envisager de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de quatre mois.

II. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation à Abyei en matière de sécurité a été relativement calme, malgré l'existence de tensions latentes liées à la présence de forces de sécurité des deux parties et l'impasse politique concernant le statut final du territoire.

3. Entre 120 et 150 agents armés de la police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés stationnés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de multiples résolutions du Conseil de sécurité. La FISNUA a également observé la présence d'un petit nombre de membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le sud d'Abyei en contravention de l'Accord et des résolutions du Conseil.

4. La présence d'armes à feu de petit et moyen calibre dans les communautés locales demeure un sujet de vive préoccupation. Au cours de ses patrouilles, la mission a continué de désarmer des individus munis d'armes. Le 22 juillet, les troupes de la FISNUA ont désarmé un Misseriya portant un fusil AK-47 et 25 cartouches. Deux fusillades ont également été signalées pendant la période

14-61737 (F) 021014 021014





considérée. Dans la soirée du 27 juillet, les troupes de la FISNUA ont entendu des coups de fusil dans le village d'Awelnuum dans le sud d'Abyei. La FISNUA s'est rendue sur place et s'est entretenue avec la population locale mais elle n'a pu établir l'origine de ces coups de feu. Dans la nuit du 29 juillet, des coups de fusil ont été entendus dans le voisinage de la ville d'Abyei mais, là encore, leur origine n'a pu être établie.

5. À la mi-juillet, alors que commençait la saison des pluies au nord d'Abyei, les nomades misseriya ont achevé leur migration saisonnière et leur mouvement vers le nord en dehors de la zone d'Abyei. On a estimé qu'au 10 septembre, seulement 5 000 Misseriya étaient présents à Dari, Al-Askar, Diffra, Mekines et Farouk dans le nord d'Abyei. La population ngok dinka dans la zone d'Abyei est demeurée d'environ 81 000 personnes. Le nombre de déplacés ngok dinka n'a pas augmenté pendant la période considérée.

6. Le 28 juillet, le service de téléphonie mobile de la MTN a commencé à fonctionner dans la zone d'Abyei. Le 16 septembre, des représentants du Gouvernement soudanais se sont plaints à la FISNUA de ce qu'ils considéraient être la mise en place par une entreprise sud-soudanaise d'un service de télécommunications non autorisé dans la zone d'Abyei, en violation de la souveraineté du Soudan. Le drapeau du Soudan du Sud, qui a été hissé au lendemain du référendum organisé unilatéralement par les Ngok Dinka en octobre 2013, flotte toujours au sommet de la tour de la MTN, fait que le Gouvernement soudanais considère comme un acte de provocation inadmissible. La FISNUA suit de près la situation pour éviter que cette question ne provoque d'incident de sécurité.

7. La FISNUA a continué de mettre en œuvre sa stratégie multiforme de prévention et d'atténuation des conflits, qui consiste à assurer un suivi, à procéder à des évaluations des cas justifiant une alerte rapide, à déployer des troupes dans les zones de tension potentielles, à effectuer des patrouilles diurnes et nocturnes musclées et dissuasives, à mener des opérations de surveillance aérienne et à maintenir le dialogue avec les communautés locales dans le cadre des comités mixtes de sécurité et avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises. Au total, six comités mixtes sont demeurés opérationnels pendant la saison des pluies dans toute la zone d'Abyei. Avec l'arrivée de la saison des pluies, la composante militaire a ajusté son plan de déploiement pour assurer la sécurité et la protection des civils dans des conditions de mobilité réduite.

8. Le personnel de police de la FISNUA a continué de fournir des conseils et un appui au Chef de mission et commandant de la Force et à la composante militaire pour les questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils. Il a également dispensé une formation et des conseils aux volontaires non armés faisant partie des mécanismes de surveillance des quartiers et aux comités de protection communautaire sur des questions ayant trait au maintien de l'ordre, et a apporté une assistance en matière de coordination aux patrouilles communautaires. Il a en outre participé aux activités de la composante militaire visant à sensibiliser les communautés locales à la nécessité d'instaurer un dialogue intercommunautaire.

9. En raison des difficultés de déplacement causées par la saison des pluies, le Service de la lutte antimines a dû réduire ses opérations de déminage, ne disposant que de moyens limités pour s'acquitter des tâches urgentes de neutralisation des explosifs et munitions. Le Service a profité de cette période pour axer ses efforts sur la planification opérationnelle en prévision de la prochaine saison sèche, sur le

soutien à apporter au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et sur le renforcement des capacités du personnel et des partenaires d'exécution.

III. Évolution de la situation politique

10. Comme suite aux recommandations issues de l'examen stratégique récemment achevé par la FISNUA (voir S/2014/336), que le Conseil de sécurité a accueillies avec satisfaction dans sa résolution 2156 (2014), la FISNUA, le Secrétariat, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien ont ensemble poursuivi le dialogue avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais en vue de les encourager à prendre des mesures concrètes propres à promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité à Abyei et à reprendre la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011.

11. Dans le même temps, la FISNUA a pris deux initiatives en vue d'appliquer les recommandations issues de l'examen stratégique. En juillet, la mission a prié le Gouvernement soudanais de collaborer à la réalisation d'une évaluation conjointe des menaces contre la sécurité des installations pétrolières à Diffra. Cette évaluation constituerait une première étape dans la formulation de propositions visant à répondre aux préoccupations du Soudan à cet égard et permettrait donc le retrait de ses unités de police. Lors d'une réunion avec la FISNUA, le 16 septembre, le Gouvernement soudanais a fait valoir qu'il ne fallait pas s'intéresser uniquement à la police chargée de garder les installations pétrolières, et proposé de procéder à une évaluation de la sécurité dans l'ensemble de la zone d'Abyei. Les consultations se poursuivent avec le Gouvernement soudanais sur cette question.

12. Au début du mois d'août, la FISNUA a pris contact avec les communautés locales pour leur faire prendre conscience de la nécessité et des avantages d'un dialogue intercommunautaire entre les Misseriya et les Ngok Dinka, y compris les chefs traditionnels, les notables, les intellectuels, les groupes de femmes, les jeunes, les commerçants, les groupes confessionnels et les autorités locales. Ce processus de sensibilisation a été mené essentiellement au niveau des bataillons, auprès du personnel de police et, dans certains cas, dans le cadre des comités mixtes de sécurité. Si les deux communautés ont généralement réagi de manière positive, elles ont néanmoins exprimé un certain nombre de préoccupations auxquelles il faudrait répondre avant ou pendant le dialogue intercommunautaire. En particulier, les chefs traditionnels de la communauté ngok dinka ont manifesté leur mécontentement et demandé aux Misseriya d'endosser la responsabilité de l'assassinat de leur chef suprême, Kuol Deng Kuol, le 4 mai 2013, pour lequel ils souhaitaient obtenir réparation. Certains de leurs représentants ont également demandé aux Misseriya d'accepter les résultats du référendum communautaire unilatéral tenu en octobre 2013, au cours duquel l'immense majorité des Ngok Dinka se sont prononcés en faveur de l'intégration d'Abyei au Soudan du Sud. Les Misseriya ont, quant à eux, exprimé la crainte que le référendum entrave leurs déplacements dans toute la zone d'Abyei et les prive de l'accès aux points d'eau et aux pâturages dont ils avaient besoin pour leurs troupeaux.

13. Le 3 septembre, les médias ont annoncé que le Président soudanais, Omar Hassan al-Bashir, avait désigné Hassan Ali Nimir al-Julla, membre du clan Misseriya Humr, Coprésident du Comité mixte de contrôle d'Abyei pour le

Gouvernement soudanais. M. Ali Nimir remplaçait Alkhair Alfaheem Almaki, qui était Coprésident depuis le 25 octobre 2011. Le 15 septembre, le Chef de mission de la FISNUA a rencontré M. Ali Nimir et son adjoint, et souligné qu'il importait au plus haut point de reconvoquer immédiatement le Comité mixte pour aider la mission à faire face aux problèmes de sécurité dans la région. Le Coprésident a réaffirmé la volonté de son gouvernement de reprendre immédiatement les réunions du Comité mixte et d'appliquer intégralement l'Accord du 20 juin 2011, y compris la disposition relative à la mise en place d'institutions intérimaires mixtes. Le Gouvernement sud-soudanais doit encore communiquer le nom de son coprésident au Comité mixte. L'ancien Coprésident, Edward Lino, s'est retiré à la suite du référendum communautaire d'octobre 2013, et a rejoint le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition, placé sous la conduite de l'ancien Vice-Président, Riek Machar.

14. Le 1er septembre, le Président du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, le Président Thabo Mbeki, a évoqué la nécessité de réunir de nouveau le Comité mixte de contrôle d'Abyei avec le Président sud-soudanais, Salva Kiir, qu'il a vivement engagé à désigner un nouveau coprésident et à renouer le dialogue avec le Soudan sur l'application de l'Accord du 20 juin 2011. Le Soudan du Sud n'a réalisé aucun progrès dans ce sens. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a noté avec préoccupation dans son communiqué du 12 septembre que les éléments essentiels dudit accord n'avaient pas encore été appliqués et que ces retards avaient empêché la population d'Abyei de retrouver une vie normale. Il a souligné que l'absence de nouveaux progrès compromettrait les acquis obtenus jusqu'ici.

15. Le 7 septembre, la Commission électorale soudanaise a fait part de son intention d'achever à la mi-septembre le découpage des circonscriptions pour les élections qui auront lieu en 2015, et indiqué que la zone d'Abyei serait l'une de ces circonscriptions. À la suite de quoi, le porte-parole du Président sud-soudanais a déclaré, le 11 septembre, qu'aucune des parties ne peut prendre de décision unilatérale au sujet d'Abyei et que la communauté ngok dinka avait déjà voté majoritairement pour l'intégration de la zone d'Abyei au Soudan du Sud. Les parties devront examiner cette question, qui pourrait mettre gravement en péril la stabilité de la zone.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

16. Après leur reprise le 16 juin, les opérations de vérification et de surveillance aériennes du Mécanisme se sont poursuivies au cours de la période considérée. Toutefois, le Soudan et le Soudan du Sud doivent encore régler leur différend concernant l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, ainsi que son utilisation pour délimiter les couloirs transfrontaliers proposés. Le 20 août, à la suite de sa rencontre avec le Président Mbeki à Khartoum, le Ministre soudanais de la défense, Abdel Raheem Hussein, a demandé la pleine application des accords de sécurité signés par les deux parties, et accepté de tenir une réunion bilatérale à ce sujet avec son homologue du Gouvernement sud-soudanais.

17. Dans son communiqué du 12 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a noté avec préoccupation que, s'agissant des accords de coopération signés en septembre 2012, tous les éléments des accords sur la sécurité des frontières n'avaient pas été pleinement appliqués, notamment ceux qui concernent le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le Conseil s'est déclaré favorable à la convocation, dès que possible, d'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en vue d'examiner toutes les questions relatives à la sécurité des frontières qu'il reste à régler.

18. Au 10 septembre, la FISNUA, le Soudan et le Soudan du Sud comptaient respectivement 29, 32 et 34 observateurs au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le 10 août, le premier groupe d'observateurs soudanais a été déployé au poste de commandement de secteur de Gok Machar, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional (Soudan du Sud), rejoignant les nouveaux observateurs de la FISNUA et du Soudan du Sud venus de Kadugli dans l'État du Khordofan méridional (Soudan). Sur les 117 militaires affectés à la protection de la Force au sein du Mécanisme, 83 restent stationnés à Kadugli et 38 à Gok Machar.

19. Au cours de la période considérée, trois opérations ont été menées dans les régions de Torakit, Wadega et Kafia Kingi à partir du poste de commandement de secteur du Mécanisme à Kadugli. Trois opérations ont également été menées dans les régions de Bebnis, à l'est de la zone dite des 14 miles et de Kafia Kingi à partir de Gok Machar. Aucune présence militaire de l'une ou l'autre partie n'a été observée à l'intérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée au cours de ces missions. Le Gouvernement soudanais a demandé que des patrouilles terrestres commencent dès que possible dans la zone dite des 14 miles.

20. Le Mécanisme demeure au stade de la capacité opérationnelle initiale, avec un quartier général à Abyei et des postes de commandement de secteur à Kadugli et à Gok Machar. À Gok Machar, la mission a lancé un projet d'agrandissement du camp, qui devrait être achevé en mars 2015. De nouveaux modules d'hébergement pouvant accueillir tous les membres d'une compagnie de protection de la Force devraient commencer à être livrés en décembre 2014, lorsque les routes seront plus praticables. Le matériel appartenant aux contingents pour les compagnies de protection de la Force reste encore à déployer en quantité suffisante. Les préparatifs se sont également poursuivis en vue du déploiement du Mécanisme dans les postes de commandement de secteur à Buram et Malakal. Ces postes de commandement de secteur devraient être achevés en avril ou mai 2015 (si les conditions de sécurité à Malakal le permettent), lorsque le Mécanisme atteindra sa pleine capacité opérationnelle.

21. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a participé, en collaboration avec le Mécanisme, à la formation du personnel de ce dernier, notamment d'observateurs soudanais et sud-soudanais, dans les domaines suivants : méthodes de patrouille, barrages routiers, embuscades, foules hostiles, prises d'otages, évacuation des victimes, interruption des communications, pannes de véhicules, accidents causés par des mines terrestres et accidents de la circulation. Le Service a maintenu à Kadugli ses équipes d'appui aux patrouilles comme unités de neutralisation des explosifs et munitions en cas d'urgence.

V. Situation humanitaire

22. Au cours de la période considérée, les organismes d'aide humanitaire ont continué d'apporter une assistance dans les domaines ci-après : sécurité alimentaire et moyens d'existence, santé et nutrition, éducation, protection, y compris la protection des enfants, articles non alimentaires/abris et eau, assainissement et hygiène. Cette assistance a consisté à fournir des rations alimentaires et des lots d'articles non alimentaires, à offrir des services de dépistage et de traitement de la malnutrition des enfants et des femmes enceintes et allaitantes, à assurer l'accès à l'éducation, y compris l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles, à renforcer les capacités, à surveiller les activités de protection, à mener des campagnes de sensibilisation, à rechercher les familles et assurer leur regroupement, à fournir de l'eau potable ainsi que des services d'assainissement et de promotion de l'hygiène. Avec le concours de la FISNUA, le bureau du Programme alimentaire mondial au Soudan a procédé à une évaluation rapide de la sécurité nutritionnelle et alimentaire des Misseriya dans le nord d'Abyei. Cette évaluation était la première depuis 2011 en raison des difficultés d'accès.

23. L'accès demeure l'un des principaux obstacles à l'acheminement efficace de l'aide humanitaire. Outre la lenteur des procédures administratives pour obtenir du Gouvernement soudanais l'autorisation de se rendre dans la zone d'Abyei, la saison des pluies a posé aussi des problèmes logistiques en rendant inaccessibles un grand nombre de routes saisonnières, notamment l'axe principal reliant la ville d'Abyei à Agok, où sont basées la plupart des organisations non gouvernementales.

24. La planification des interventions d'urgence est en cours pour faire en sorte que des dispositifs de coordination interinstitutions, des accords prévisionnels et des stocks suffisants soient en place en cas d'urgence. La planification des activités humanitaires pour 2015 est également en cours.

VI. Déploiements de personnel et appui à la mission

25. Au 10 septembre, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 045 membres sur un effectif autorisé de 5 326 membres (annexe I). En raison de l'arrivée tardive de la saison des pluies, le déploiement de la FISNUA pour cette saison a pris effet à la mi-juillet. Les contingents de la mission ont été redéployés dans 10 bases d'opérations, contre 15 pendant la saison sèche (annexe II). Ces contingents ont effectué en moyenne 70 patrouilles par jour, dont 20 pendant la nuit, afin de contrôler la zone relevant de la responsabilité de la mission et de faire face aux conflits intercommunautaires associés aux déplacements saisonniers des nomades misseriya vers le nord.

26. L'effectif de la composante police de la FISNUA est resté de 22 agents, sur un effectif autorisé de 50. Étant donné que le Service de police d'Abyei, que la FISNUA a pour mandat de former et de conseiller, n'a pas été créé, les agents qu'il reste encore à affecter n'ont pas été déployés.

27. La mission a poursuivi ses travaux de génie, mais plus lentement en raison des pluies. La réfection des routes d'accès entre les camps de la FISNUA et le projet de construction d'un terrain d'aviation à Athony ont été reportés jusqu'à la fin de la mauvaise saison. Deux nouveaux puits ont été forés dans les bases d'opérations de Banton et de Highway. La mission a commencé à préparer les projets à exécuter

pendant la saison sèche, notamment la réparation d'environ 130 kilomètres d'itinéraires de ravitaillement et de routes d'accès aux sites de déploiement. Les procédures d'achat ont été mises en place en vue d'externaliser les services destinés aux camps, et les permis de construire des blocs sanitaires en dur dans tous les camps militaires et des ponceaux permanents dans les régions de Baloom et Goli ont également été demandés.

VII. Mission de suivi de l'examen stratégique du mandat de la Force

28. Des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et du Programme des Nations Unies pour le développement (au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement) se sont rendus, du 10 au 20 septembre, à Abyei, Djouba et Khartoum, où ils ont rencontré des membres de la FISNUA, d'organisations non gouvernementales et de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette visite, qui faisait suite à l'examen stratégique du mandat de la FISNUA récemment achevé (voir S/2014/336), devait permettre d'élaborer des propositions visant à faciliter la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique, en particulier celles qui ont trait à la stabilisation d'Abyei.

29. Les recommandations de la mission de suivi portent sur les modalités de l'appui de la FISNUA au dialogue intercommunautaire, l'assistance de l'équipe de pays des Nations Unies et de la FISNUA aux comités de protection communautaire (mécanismes locaux de surveillance des quartiers), qui s'emploient à répondre aux besoins des communautés en matière de maintien de l'ordre en l'absence du Service de police d'Abyei; la fourniture par la FISNUA d'un appui pour la mise en œuvre des décisions du Comité conjoint de contrôle d'Abyei relatives à la création d'une zone exempte d'armes dans toute la région d'Abyei et l'adoption de mesures propres à renforcer la coordination entre la FISNUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les conclusions de cette mission de suivi seront présentées au Conseil dans mon prochain rapport.

VIII. Aspects financiers

30. Dans sa résolution 68/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 318,9 millions de dollars pour permettre à la Force de continuer de fonctionner pendant la période comprise entre le 1er juillet 2014 et le 30 juin 2015. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FISNUA au-delà du 15 octobre 2014, les dépenses de fonctionnement de la Force seraient limitées au montant approuvé par l'Assemblée pour l'exercice 2014/15. Au 18 septembre 2014, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la FISNUA s'élevait à 95,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date était de 3 849,2 millions de dollars. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 31 mai 2014 et le 31 mars 2014 respectivement, selon le système des versements trimestriels.

IX. Observations et recommandations

31. Je demeure vivement préoccupé par les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei. Si la zone est calme en apparence, les incidents au niveau communautaire peuvent aisément dégénérer en conflit ouvert et entraîner une détérioration des relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud. Qui plus est, les membres des communautés d'Abyei demeurent privés de services sociaux de base et continuent d'être victimes de la violence ethnique. Le statu quo ne peut plus durer.

32. La FISNUA ne peut s'acquitter de son mandat consistant à promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité et à protéger les civils en l'absence totale d'institutions de gouvernance et de maintien de l'ordre. Je crains, en particulier, que l'organisation d'élections à Abyei par le Gouvernement soudanais ne crée, en l'absence d'administration conjointe, des tensions politiques et des incidents de sécurité. J'engage donc les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à reprendre immédiatement le dialogue politique sur la gestion d'Abyei. Dans un premier temps, ils doivent réunir de nouveau le Comité mixte de contrôle d'Abyei pour assurer le contrôle politique et administratif de la zone, contribuer à faire du territoire une zone exempte d'armes, faciliter l'accès des secours humanitaires et le relèvement rapide des deux communautés et appuyer les initiatives visant à promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation, comme l'avait décidé le Comité lors de réunions antérieures. La question de l'organisation d'élections par le Gouvernement soudanais dans la zone d'Abyei peut être examinée par le Comité.

33. La présence de la police armée soudanaise dans les champs pétrolifères de Diffra constitue une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions du Conseil de sécurité. J'invite instamment le Gouvernement soudanais à entreprendre, en collaboration avec la FISNUA, une évaluation conjointe des mesures de sécurité nécessaires dans le complexe pétrolier de Diffra et à élaborer des propositions qui permettraient le retrait des unités de police soudanaises tout en assurant la sécurité de ces installations, conformément à l'Accord du 20 juin 2011. Toutefois, l'entrée constante à Abyei d'éléments armés de l'Armée populaire de libération du Soudan constitue aussi une violation de l'Accord du 20 juin 2011. J'invite le Gouvernement sud-soudanais à veiller à ce que ses forces de sécurité ne pénètrent pas dans la zone.

34. Si l'on veut empêcher que les relations intercommunautaires continuent de se détériorer à Abyei, il est impératif que les chefs traditionnels des communautés misseriya et ngok dinka trouvent les moyens de tourner la page s'agissant de l'assassinat du Chef suprême ngok dinka le 4 mai 2013. Il faudrait aussi mettre en place des mécanismes devant lesquels serait porté tout futur différend entre les deux communautés, en particulier ceux résultant de vols de bétail et d'autres types de crimes intercommunautaires. Je me félicite que les deux communautés soient prêtes à dialoguer sur ces questions, et j'engage les dirigeants des deux pays à faire en sorte qu'une conférence intercommunautaire soit formellement convoquée dès que possible et sans conditions préalables. Un véritable dialogue intercommunautaire ne pourra être instauré à Abyei sans le soutien des Gouvernements soudanais et sud-soudanais.

35. Dans sa résolution 2156 (2014), le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les recommandations issues de l'examen stratégique, et prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 octobre 2014. Ces recommandations prévoyaient plusieurs initiatives visant à répondre aux besoins de la zone contestée sur le plan

politique et en matière de sécurité, en particulier la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, l'instauration d'un dialogue intercommunautaire et l'administration de la zone par les communautés sous la supervision du Comité.

36. C'est sur cette base que la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement éthiopien, la FISNUA et le Secrétariat ont engagé conjointement les représentants des Gouvernements soudanais et sud-soudanais à s'efforcer de parvenir à un accord sur ces initiatives. Le but n'était pas de rouvrir les négociations sur la zone d'Abyei mais de promouvoir, dans le cadre convenu et conformément aux dispositions de l'Accord du 20 juin 2011, l'adoption des mesures concrètes jugées nécessaires pour consolider les acquis en matière de sécurité obtenus depuis le déploiement de la FISNUA en juillet 2011 et empêcher que la situation continue de se détériorer. L'action concertée menée pour régler ces questions se poursuivra, mais cette action doit être soutenue sur le terrain.

37. Parallèlement, il faut redoubler d'efforts afin de faciliter un dialogue intercommunautaire, et apporter un soutien accru pour l'acheminement de l'aide humanitaire et la mise en œuvre de programmes de relèvement rapide. J'ai donc décidé de modifier la structure de commandement de la Force et de nommer un civil à la tête de la mission, en dissociant les fonctions de chef de mission de celles de commandant de la Force. Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont été informés de cette décision, qui a reçu l'adhésion du Gouvernement éthiopien.

38. Afin de laisser davantage de temps pour la tenue de consultations avec les deux parties, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de quatre mois. Durant cette période, le Secrétariat et ses partenaires poursuivront le dialogue avec les parties pour les amener à coopérer de nouveau à la gestion d'Abyei avec le concours de la mission. Je me propose de présenter au Conseil un ensemble de recommandations concernant l'assistance à apporter à la zone d'Abyei, conformément au mandat de la Force.

39. J'accueille avec satisfaction les efforts déployés par les parties pour rendre pleinement opérationnel le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ainsi que la poursuite des opérations de vérification et de surveillance aériennes. Toutefois, pour assurer pleinement la mise en place de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et l'application intégrale et efficace des accords de sécurité qu'ils ont signés, le Soudan et le Soudan du Sud doivent encore redoubler d'efforts pour régler le différend qui subsiste au sujet de la ligne médiane de la zone et son utilisation pour délimiter le tracé des couloirs transfrontaliers proposés. Je me félicite des initiatives que le Président Mbeki et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ont prises récemment pour relancer le dialogue entre les parties sur cette question. Je prends également note avec satisfaction du concours apporté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et j'exhorte les parties à convoquer rapidement une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à examiner toutes les questions relatives à la sécurité des frontières qu'il reste à régler.

40. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à l'officier responsable de la FISNUA et Chef de mission/commandant de la Force par intérim, le général de division Halefom Moges et à tous les membres de la FISNUA, hommes et femmes, pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, dans des conditions souvent difficiles et pénibles. Je rends également hommage à mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du

Sud, Haïlé Menkerios, au Président Mbeki et au Gouvernement éthiopien pour l'action qu'ils mènent dans le but d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à régler leur différend concernant le statut final d'Abyei.

Annexe I

Composition de la composante militaire de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière) au 17 septembre

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Bénin	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	1	**2**
Brésil	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	2	**4**
Burkina Faso	Experts en mission	1	**1**
Burundi	Experts en mission	1	**1**
Cambodge	Experts en mission	3	**3**
El Salvador	Experts en mission	1	**1**
Équateur	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	1	**2**
Éthiopie	Experts en mission	78	
	Membres du contingent	3 926	**4 004**
Fédération de Russie	Experts en mission	1	**1**
Ghana	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	2	**5**
Guatemala	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	1	**3**
Guinée	Experts en mission	1	**1**
Inde	Experts en mission	2	**2**
	Membres du contingent	2	**2**
Indonésie	Experts en mission	2	**4**
	Membres du contingent	2	
Kirghizistan	Experts en mission	1	**1**
Malawi	Experts en mission	1	**1**
Mali	Membres du contingent	1	**1**
Mongolie	Experts en mission	2	**2**
Mozambique	Experts en mission	1	**1**
Namibie	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	1	**4**
Nigéria	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	3	**6**
Paraguay	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	2	**3**

Pays	*Description*	*Personnel*	**Total**
Pérou	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	2	**3**
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1	**1**
Rwanda	Experts en mission	1	
	Membres du contingent	1	**2**
Sierra Leone	Experts en mission	2	**2**
Sri Lanka	Experts en mission	5	
	Membres du contingent	1	**6**
Ukraine	Experts en mission	4	
	Membres du contingent	2	**6**
Yémen	Experts en mission	3	
	Membres du contingent	2	**5**
Zambie	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	1	**3**
Zimbabwe	Experts en mission	2	
	Membres du contingent	1	**3**
Total		**4 085**	**4 085**

Annexe II

Carte

UNISFA
September 2014

Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined. Final status of the Abyei area is not yet determined.

The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Battalion sector line
Undetermined international boundary
State boundary
Area of Operation

Map No. 4467 Rev. 22 UNITED NATIONS
September 2014 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section